



INSTITUT DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES – POLE
REGIONAL DE FORMATION DES REGIES FINANCIERES
DE L'AFRIQUE CENTRALE (IEF-PR)

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

N° 07 18 /IEF-PR/PCA/DG.-



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

DÉCISION

Portant proclamation des Résultats du Concours
du recrutement spécial de quarante (40)
Auditeurs de la 9^{ème} promotion de l'Institut de
l'Economie et des Finances-Pôle Régional de
Formation des Régies Financières d'Afrique
Centrale (IEF-PR) au titre de l'année académique
2026/2027, Session du 06 juin 2026 au Centre de
Yaoundé, République du Cameroun.-

LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
–POLE RÉGIONAL DE FORMATION DES RÉGIES FINANCIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE (IEF-
PR),

Vu le Traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)
du 30 janvier 2009 ;

Vu l'Acte Additionnel N°8/CEMAC-006-CCE-2 du 14 décembre 2000 portant liste des Institutions
Spécialisées de l'Union Economique de l'Afrique Centrale ;

Vu le Règlement N°01/04-UEAC-004-IEF-CM-12 du 30 juillet 2004 portant Statuts de l'Institut de
l'Economie et des Finances–Pôle Régional de Formation des Régies Financières d'Afrique
Centrale ;

Vu la Décision N°18/23-CEMAC-IEF-CCE-15 du 31 mars 2023, portant nomination de Monsieur
Jacquinot VOUNDI en qualité de Directeur Général de l'Institut de l'Economie et des Finances-
Pôle Régional (IEF-PR) ;

Vu l'Arrêté n° 000036/MINFOPRA du 23 février 2026 du Ministre de la Fonction Publique et de la
Réforme Administrative portant ouverture d'un Concours pour recrutement spécial de quarante (40)
Auditeurs de la 9^{ème} promotion de l'Institut de l'Economie et des Finances–Pôle Régional de
Formation des Régies Financières d'Afrique Centrale (IEF-PR) au titre de l'année académique
2026/2027



Vu les Résultats des Candidats ;

DÉCIDE :

Article 1 : La présente décision proclame les résultats du Concours du recrutement spécial de quarante (40) Auditeurs de la 9^{ème} promotion de l'Institut de l'Economie et des Finances-Pôle Régional de Formation des Régies Financières d'Afrique Centrale (IEF-PR) au titre de l'année académique 2026/2027, Session du 06 juin 2026 au Centre de Yaoundé, République du Cameroun.

Article 2 : Les Candidats ci-après désignés, de **nationalité camerounaise**, sont **déclarés définitivement admis**, classés par filière et par ordre de mérite ainsi qu'il suit :

2.1- Filière : Administration Économique et Financière :

RANG	CANDIDATS ADMIS
1 ^{er}	YOUSOUF MODIBO ABDOULAYE
2 ^e	BIDZA BALLA FERDINAND
3 ^e	MAH JEAN DIEUDONNE
4 ^e	MEKONGO AWONO MIRLANDE ARIANNE
5 ^e	ATEBA EVANG ARNOLD MONFILS
6 ^e	ELLA NGOA JEAN JACQUES BORIS
7 ^e	MBANG ACHILLE
8 ^e	MEBA AROLD PAVEL
9 ^e	TOUTOUMO JEAN BERNARD
10 ^e	MOUKOURI WONJE CATHERINE

2.2- Filière : Douanes :

RANG	CANDIDATS ADMIS
1 ^{er}	BASSAHAG DAVID DENZEL
2 ^e	MOUSTAFA ABDUL AZIZ
3 ^e	EKANI MARIE COLETTE NATACHA
4 ^e	MBANG MEZUI ALIDA
5 ^e	ESSENGUE NNENGUE RUPHINE HERVE
6 ^e	MEVOA NTSOMO ANNE CLEMENCE LEANDRA
7 ^e	EMAH OTELE ETIENNE MARCEL
8 ^e	NOMO OTOMO IRENE JOCELYNE
9 ^e	OKALA CARENE ALEXANDRA
10 ^e	ESSOH ZOMEKA YANN CHRISTIAN



2.3- Filière : Impôts :

RANG	CANDIDATS ADMIS
1 ^{er}	MIMBOE DIPENDA ERIN CLAUDE ANOUSHKA
2 ^e	WADJONRE YANDAND MAIRIAM
3 ^e	SOMERS ZOUBEDA NAWAL
4 ^e	TANKEU FABOUM CABREL LAETICIA
5 ^e	NGAMOUGOU TCHOUNGUI DENNYS ARTHUR
6 ^e	TUMASANG ELVIS AKERE
7 ^e	DAN-DAVYS ELA EBO'O
8 ^e	EKOSSONO AKONO MARTHE VIVIANE
9 ^e	MBIDA AMBOM ELISE CARLA STAICY
10 ^e	MALIKI DICKO

2.4- Filière : Trésor :

RANG	CANDIDATS ADMIS
1 ^{er}	ABDOURAZAK YAYA
2 ^e	ELOMO MBALLA EMMANUELLE LUCIENNE
3 ^e	ABENA A DONG BAUB DARYL
4 ^e	KUATE FOTSO HENRI
5 ^e	EKO DORIAN JOCERAND AUBRY
6 ^e	DAHWE AYANG KAOGA HERVE
7 ^e	ALHAMDOU OUMAROU
8 ^e	KANGNE YVAN MARLET
9 ^e	ABA'A NGO'O ST THOMAS WILFRIED MACIEJESKY
10 ^e	NZOKE MARTIN DERLIN LEDOUX

Article 3 : Les Candidats déclarés définitivement admis qui, au terme du délai réglementaire, ne se présenteraient pas à l'IEF-PR à Libreville en République Gabonaise, pourraient être remplacés par les Candidats de la liste d'attente.

Article 4 : Le Directeur Général de l'Institut de l'Economie et des Finances-Pôle Régional est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 25 SEP. 2026



PRÉPARÉE ET PRÉSENTÉE PAR
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

JACQUINOT VOUNDI



SIGNÉE PAR LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAUL MALIE